

Mission : élaboration du Plan de Paysage des Côtes de Meuse

Compte-rendu N°5 du comité technique agriculture du 16 Décembre 2014

Intervenants et partenaires du plan de paysage

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Maîtrise d'ouvrage	Codecom Côtes de Meuse-Woëvre 24 rue Raymond Poincaré 55 210 Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Sylvain DENOYELLE, Président	Std : 03.29.90.00.60 Fax : 03.29.90.00.61 jeanpaulgrunblatt@orange.fr	X	X
		Jean-Paul GRUNBLATT, Vice-Président en charge du plan de paysage	Tél. C.J. : 03.29.90.00.63 developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr	X	X
		Coralie JOURDIER, Agent de développement		X	X
Maîtrise d'ouvrage associée	Codecom Canton de Fresnes-en-Woëvre 5 Rue du Château 55160 Fresnes-en-Woëvre	Laurent JOYEUX, Président	Std : 03.29.87.31.29 president@codecomfresnes.com		X
		Michel DEMOYEN, Vice-Président au développement local	leprincefa@wanadoo.fr	X	X
		Danielle LEPRINCE, Responsable de commission développement (Présidente de l'Ecomusée d'Hannoville)	jc.humbert@luxinet.fr	X	X
		Jean-Claude HUMBERT, Codecom de Fresnes, Maire d'Hannoville, propriétaire de vergers familiaux		X	X
Prestataires	Amplitude Paysage (mandataire) 26 rue Bel Air 54130 SAINT-MAX	Sébastien HARDY, Directeur d'études	Tél. : 03.83.33.91.84 Mobil. SH : 06.10.21.56.92 sebastien.hardy@amplitude-paysage.com	X	X
		Jennifer CASINI, Chargée d'études	jennifer.casini@amplitude-paysage.com		X
		Agro écologue Consulting Karim Riman 78 Mas de La Cigalière ZA de la Cigalière 84250 Le THOR - FRANCE	Karim RIMAN, Consultant en agro-écologie	Tél. : 04.90.21.40.44 Fax : 04.90.21.40.41 Mobil. KR : 06.07.96.30.07 karim.riman@free.fr	X
RCT – Initiatives Durables 1 rue Lénine (7 Allée de la Seine) 94200 Ivry-sur-Seine	Delphine COLLET, Consultante Animation	Tél. DC : 01.45.15.89.24 Fax : 01.45.15.89.29 Mobil. DC : 06.71.41.97.83 d.collet@rct-territoires.com		X	
Partenaires	Conseil Général 55 Hôtel du département, Place Pierre-François Gossin, 55 012 BAR LE DUC	Aline MENONVILLE, Direction de l'Agriculture	Tél. AM : 03 29 45 78 33 menonville.a@cg55.fr		X
		Daniel BEDDELEM, Direction de l'Environnement	beddelem.d@cg55.fr		X
		Guillaume GIRO, Chef du Service Environnement-Energie	Tél. GG : 03.29.45.78.75 giro.g@cg55.fr		X
		Bénédicte SYLVESTRE, Chef du Service de l'Aménagement Foncier et de la Forêt	Tél. BS : 03.29.45.78.77 sylvestre.b@cg55.fr		X
	Conseil Régional de Lorraine Hôtel de Région, Place Gabriel Hocquard 57 036 METZ cedex 1	Clémentine ASSMANN, Chargée de mission pôle écologie	Std : 03.87.33.60.00 Fax : 03.87.32.89.33 Tél. CA : 03.87.61.68.96 Clementine.assmann@lorraine.eu		X
	Chambre d'Agriculture de la Meuse Les Roises, Savonnières devant Bar, CS 10229, 55005 BAR LE DUC Cedex	Xavier COLSON, Directeur Général	Tél. XC : 03 29 76 81 10 xavier.colson@meuse.chambagri.fr		X
PNRL Logis abbatial - rue du Quai - BP 35 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex	Thierry JUSZCZAK, Responsable du département productions végétales	Tél. TJ : 03.29.76.81.27 thierry.juszczyk@meuse.chambagri.fr		X	
	Anne PHILIPCZYK, Chargée de mission Paysage et Aménagement	Tél. AP : 03 83 84 25 18 Fax : 03 83 81.33.60 anne.philipczyk@pnr-lorraine.com		X	
DREAL Lorraine Antenne 15 rue Claude Chappe 57 070 METZ Technopole	Anne VIVIER, Chargée du développement de filières agricoles, économiques	Tél. AV : 03 83 84 25 17 anne.vivier@pnr-lorraine.com	X	X	
	Danièle PESENTI, Inspecteur des sites, Animatrice de la politique régionale du paysage	Tél. DP : 03 87 56 42 88 daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr		X	

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Acteurs invités	AREFE Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est	Marie COUËLLIER, Responsable Directrice de station expérimentale Chargée d'expérimentation	Tel siège social: 03 83 98 67 78 Tel station: 03 29 89 58 18 Mobil pro: 06 85 13 71 81 arefe.couellier@orange.fr	X	X
	GVA des côtes de Meuse 10 passerelle du Poilu 55210 Saint-Maurice sous les côtes	Bruno DEMOLLIENS, technicien-conseiller en arboriculture	Tél/fax : 03 29 89 38 80 Mobil pro: 06 80 84 93 56 gva.cotesdemeuse@orange.fr	X	X
	GAB Meuse Producteur Bio - Arboriculteur	Dominique GOSIO, Président du GAB Arboriculteur	Mobil. 06 80 20 18 37 dominiquegosio@live.fr	X	X
	Eleveur	Mathieu PAGES, éleveur de brebis	Tél. : 03 29 85 82 70 cmpages@wanadoo.fr	X	X
	EARL de comme	Dominique LACOUR, arboriculteur	Tél. : 03 29 89 59 76 Mobil : 06 84 35 92 75 d.lacour@wanadoo.fr		X
	SCEA vergers d'Arifontaine Président de la section Fruits FDSEA	Etienne BENOIT, arboriculteur	Mobil : 06 07 87 52 36 vergers.arifontaine@orange.fr		X
	Producteur	Jean-Marie PIERSON, arboriculteur - éleveur	Tél. : 03 29 89 58 17		X
	productrice	Cécile BLANPIED, viticulteur-arboriculteur	Mobil : 06 77 83 16 54 cecileblanpied@hotmail.fr	X	X
	EARL domaine de Muzy	Jean-Marc LIENARD, viticulteur-arboriculteur	Tél. : 03 29 89 38 31 Mobil : 06 77 47 12 04 info@domainedemuzy.fr	X	X
	SCEA DES VERGERS	André BERGOT, arboriculteur	Mobil : 06 07 42 08 76 andre.bergot@orange.fr		X
	Gérard HENRY Les vergers de la Côte Marion	Gérard HENRY, arboriculteur	Mobil : 06 76 04 10 54		X
	GAEC de Montgrignon	Renaud PIERSON, viticulteur-arboriculteur	Mobil : 06 71 39 88 76		X
	EARL Domaine de la Goulotte	Philippe ANTOINE, viticulteur	Tél. : 03 29 89 38 31		X
	EARL Contignon	Denis CONTIGNON, céréalier-éleveur-arboriculteur	Mobil : 06 38 03 77 45		X
	ODER PRIM - COLMON	Jean-Pierre COLMON, négociant	oderprim@wanadoo.fr	X	X
	Jardin de Lorraine, Coopérative fruitière	Joëlle DEPUISSET, Directrice	contact@jardin-de-lorraine.com	X	X
	SAFER de Lorraine	Franck MENONVILLE, Président du Comité Technique - Président Directeur Général Benoît DUCRET, Chef de service - Conseiller foncier Philippe JACQUOT, Conseiller Foncier Benoît HOMBOURGER, Chargé d'Etudes Environnement et Collectivités	scea.menonville@wanadoo.fr		X
			b.ducret@safer-lorraine.com	X	X
			p.jacquot@safer-lorraine.com	X	X
			b.hombourger@safer-lorraine.com		X
LOISY	LOISY, négociant	martine@loisyloc.com		X	
Représentants vergers familiaux	Jean-Claude HUMBERT, Codecom de Fresnes, Maire d'Hannonville, propriétaire de vergers familiaux	jc.humbert@luxinet.fr	X	X	
Représentants vergers familiaux	Alain ARBOGAST, propriétaire de vergers familiaux et Responsable du Département ENTREPRISES - ELEVAGE Coordinateur régional Installation Transmission AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Meuse	Alain.arbogast@meuse.chambagri.fr		X	

Ordres du jour et réflexions menées par le groupe de travail :

- 1. Présentation synthétique du Plan de Paysage aux participants**
- 2. L'agriculture du territoire : rappel des atouts et potentiels**
- 3. Point sur les filières agricoles**
- 4. Rappel des problématiques de la filière arboricole**
- 5. Questions, échanges et réflexions**
- 6. Synthèse et pistes d'actions**
- 7. Remarques diverses et autres points abordés**

Monsieur Michel DEMOYEN, Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre a ouvert la réunion en rappelant la nécessité de sensibiliser et de partager les enjeux liés aux paysages et à noter la difficulté de mobiliser certains élus et les particuliers sur la question du paysage et des vergers.

1. Présentation synthétique du Plan de Paysage aux participants

- Une démarche spécifique :
 - Une approche transversale et globale sur un territoire et un paysage spécifique, cohérent et identitaire
 - Un outil pour dynamiser le territoire et élaborer un projet de territoire
 - Assurer la fédération de nombreux acteurs autour d'un projet de développement commun
 - Élaborer un programme d'actions réaliste, issus des réflexions
- Les objectifs globaux du Plan de Paysage
 - Préservation et valorisation des paysages patrimoniaux naturels et bâtis
 - Pérennisation et développement des filières agricoles (arboricole, viticole et élevage) dans le respect des paysages emblématiques des Côtes de Meuse
 - Développement de la filière touristique et écotouristique
 - Attractivité du cadre de vie et développement d'un urbanisme identitaire, respectueux et responsable
- Evolution du périmètre du Plan de Paysage
 - Extension du périmètre, élargi à la commune de Watronville
- Déroulement et calendrier du plan de paysage :
 - Finalisation du diagnostic du territoire en cours
 - Élaboration des enjeux avec les différents partenaires et acteurs (décembre 2014 - Février/Mars 2015)
 - Élaboration du programme d'actions (jusqu'à Juin/Juillet 2015)
 - Finalisation du Plan de Paysage et du projet de territoire (été 2015)
 - Mise en œuvre du Plan de Paysage et du programme d'actions

Sébastien HARDY (Amplitude Paysage) a notamment insisté sur l'aspect concerté et fédérateur du Plan de Paysage, autrement dit, la nécessité d'une implication d'une majorité des acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet de développement territorial (programme d'actions) partagé et réaliste.

C'est une condition nécessaire et indispensable pour aboutir à un programme d'actions qui soit véritablement pré-opérationnel, et qui permette, par la suite, une réelle et effective mise en œuvre de ce projet de développement du territoire.

RAPPEL IMPORTANT : le travail des prestataires (bureaux d'études) consiste à établir un diagnostic partagé du territoire sur un ensemble de thématiques (paysage, urbanisme, environnement, patrimoine architectural, historique et écologique, agriculture et filières agricoles, tourisme, mobilité/déplacements...) d'en déterminer les enjeux, et à réunir les acteurs afin d'élaborer un programme d'actions pour la valorisation et le développement du territoire, c'est-à-dire définir un cahier des charges (ou plan guide) qui permettra aux différents acteurs de mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation, la valorisation et le développement du territoire.

Pour ce faire, un groupe de travail et de suivi (ou plusieurs en fonction des thématiques), constitué(s) des représentants des acteurs et partenaires du territoire, devra être mis en place afin de conserver et développer la dynamique initiée, centraliser les informations et veiller à la mise en œuvre des actions nécessaires.

2. L'agriculture du territoire : rappel des atouts et des potentiels

- Une composante majeure, caractéristique et emblématique pour le territoire et le paysage
- Une valeur patrimoniale importante au niveau territorial et régional, et une notoriété certaine
- Une implantation forte et encore lisible
- Un support économique et touristique
- Une richesse de typologie de vergers
- Une complémentarité des cultures
- Des professionnels passionnés et investis
- Des produits variés, reconnus, de qualité
- Des structures d'accompagnement techniques et économiques existantes
- L'arboriculture et la viticulture, spécificités très fortes au sein du territoire :
 - > rôle paysager structurant
 - > rôle écologique
 - > rôle social
 - > rôle économique
 - > rôle historique

3. Point sur les filières agricoles

- **Les grandes cultures**
 - > Implantation très importante en termes de surface (au niveau de la plaine)
 - > Une filière en progression
 - > Une extension vers la côte (localement)
- **L'élevage**
 - > Une filière dominée par l'élevage bovin
 - > Implantation importante en termes de surface

Il a été précisé lors de la réunion que l'élevage de moutons n'est pas rentable (point à affiner ultérieurement, probablement une étude de marché sera nécessaire).

- **La viticulture**
 - > Une filière renaissante, qui se porte plutôt bien
 - > Quelle évolution de la viticulture sur le territoire, sachant que l'ensemble du Front de Côte est en IGP (étude de faisabilité souhaitable).

4. Rappel des problématiques de la filière arboricole

- **Des disparités selon les secteurs : les vergers sont inégalement représentés selon les secteurs.**

Il existe une dichotomie entre le Nord et le Sud du territoire (le Nord compte de grandes surfaces et de nombreux vergers professionnels, alors qu'au Sud de Woinville les vergers sont très majoritairement non professionnels et de surfaces moins importantes).
- **Des ruptures de la continuité arboricole**

Le linéaire (ou cordon) de vergers est parfois interrompu dans certains secteurs.
- **Une tendance à l'abandon / enfrichement**

Il est précisé que l'enfrichement des vergers concerne principalement les vergers non professionnels, mais aussi certaines parcelles de professionnels, bien que globalement les vergers des professionnels soient bien valorisés.
- **Une implantation typique menacée**

L'enrichissement des vergers et la tendance (bien qu'encore locale) de l'extension de grandes cultures sur la Côte constituent un risque pour l'équilibre du système paysager et identitaire du territoire (implantation en strates des cultures en fonction d'une logique géomorphologique, pédologique,...).

- **Vergers professionnels / non professionnels** : il s'agit de prendre en compte l'importance des vergers « non professionnels » au niveau de la surface totale des vergers du territoire (plus de 50%), et de l'existence de très nombreux propriétaires (parfois absents du territoire).
- **Une filière arboricole fragilisée**
- **Aléas climatiques, maladies, ravageurs** : ces phénomènes participent clairement à l'irrégularité de la production et de la rentabilité de l'arboriculture. Il est à noter que les vergers abandonnés augmentent la pression sanitaire, « contaminant » les parcelles connexes.
- **Économie de la filière** : coûts de production et prix de vente. Des éléments généraux existent mais ne permettent pas une vision précise sur les coûts de production par type de verger (selon âge, densité, variété, régularité de l'entretien du verger) et donc la mise en relation avec un prix de vente. Une fois les travaux de l'AREFE sur ce sujet aboutis (étude sur les coûts de production de la Mirabelle en Lorraine), l'équation serait résolue. L'accès aux données via des centres de gestion serait une autre piste.
- **Pérennité et reprise des entreprises** : la population agricole âgée pose la question de la pérennité de certaines exploitations à 10-15 ans : cela concerne 1/4 des arboriculteurs (et environ 25% des surfaces professionnelles).
- **Installation et développement des structures contraints par le foncier / le parcellaire / conflits d'usages, et par une arboriculture peu attractive pour ceux qui souhaitent s'installer**
- **Contraintes d'acquisition de parcelles** :
 - parcelles trop petites, notamment sur le Front de Côtes
 - prix du foncier et frais notariés élevés pour les petites parcelles (coût notarié minimum parfois supérieur au prix de la parcelle)
 - offre de parcelles limitée, peu de parcelles disponibles
 - difficulté d'identifier les propriétaires de vergers familiaux
 - conflits d'usages (entre agriculteurs, entre agriculteurs et particuliers,...)

NB : Cf. Présentation jointe en annexe du présent compte-rendu.

5. Questions, échanges et réflexions:

1. Les filières (Mirabelle, cerise, quetsche)

Nous sommes partis du constat que les autres productions fruitières (pomme, poire, pêche, nectarine, abricot et cerise de bouche) et le vin se portaient bien.

Ainsi, la question de la rentabilité des filières a été abordée pour la Mirabelle, la quetsche et la cerise acide.

L'ensemble des présents à la réunion et des personnes rencontrées (en entretien individuel) s'accordent sur le principe que l'offre en Mirabelle (tonnage) n'est pas excédentaire par rapport aux besoins du marché en frais et pour l'industrie, mais c'est l'organisation de sa mise sur le marché qui doit être améliorée. La concurrence des « particuliers » serait un faux problème.

Il nous manque une vision globale des volumes produits et commercialisés par les différents metteurs en marché (Jardin de Lorraine, Loisy, Colmon, Fruilest, Mirabellor et la vente directe sous ses différentes formes).

Il a été demandé aux participants s'ils considéraient que la filière arboricole était rentable ou non, et également de préciser les problématiques, les raisons de leur avis, et d'émettre des pistes de réflexion ou d'actions.

Il a été procédé à une participation anonyme au travers d'une réponse écrite de chacun des participants. Les réponses ont été ensuite transposées dans un tableau de synthèse.

Cf. tableau de synthèse en annexe.

2. L'occupation du sol

Il a été rappelé les thématiques liées au parcellaire et au foncier:

- de nombreuses parcelles en friches ou non entretenues
- une absence de contact avec les propriétaires des parcelles non valorisées
- des conflits d'intérêt et concurrence entre les différents agriculteurs, et entre agriculteurs et particuliers (urbanisation par exemple)
- des difficultés pour l'acquisition de parcelles pour s'agrandir ou pour installer des porteurs de projets.

➤ Acquisition de terrains, maîtrise du foncier

- Installation : le coût d'investissement est trop important au départ (prix du foncier, frais de notaire et entrée en production 7 ans après plantation pour la mirabelle). Il est nécessaire d'avoir une production existante pour pouvoir envisager une replantation.
- L'enjeu est d'identifier les parcelles en friche ou, plus généralement, non valorisées. Il s'agit donc d'identifier les propriétaires des parcelles concernées. Ce travail fait partie des compétences de la SAFER, mais reste complexe du fait des frais notariés, et des problèmes de succession, et d'indivision.
- Le regroupement parcellaire est envisageable, mais il s'agit de savoir au préalable la destination des parcelles (pour qui ?). Il s'agit d'identifier les différents propriétaires et habitants du territoire, leur souhaits, et ainsi connaître :
 - les propriétaires de parcelles non valorisées
 - les usagers / habitants intéressés ou en recherche de vergers familiaux
 - les propriétaires prêts à vendre, échanger ou louer leur(s) parcelle(s)
 - les parcelles dont les propriétaires sont absents du territoire.

6. Synthèse et pistes d'actions

⇒ Favoriser le regroupement parcellaire et réintégrer le parcellaire dans une dynamique d'acquisition des parcelles pour les arboriculteurs et viticulteurs, afin de les valoriser

Concernant la problématique du foncier et du parcellaire, des pistes d'actions existent au travers de travaux menés sur d'autres territoires :

➤ Travail de regroupement parcellaire et de dynamique d'acquisition de la SAFER sur les Côtes de Toul :

A partir d'une demande initiale des producteurs (viticulteurs), les collectivités, avec l'aide de la SAFER, ont engagé un travail d'identification des propriétaires afin de favoriser l'acquisition de parcelles dans le but d'une replantation de vignes (ou de vergers).

Précisions : La SAFER, a réalisé une identification et une enquête auprès des propriétaires afin de déterminer leurs souhaits (vente, location, ...), puis a mis en place une veille foncière afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire concerné. La phase plus opérationnelle consiste au rachat des parcelles afin de constituer des îlots (regroupement parcellaire) avant rétrocession à des porteurs de projet (viticulture, arboriculture). Les parcelles isolées peuvent faire l'objet d'un acte direct entre vendeur et acquéreur. Des transactions ont déjà eu lieu, elles concernent une quinzaine d'hectares (sur un total de 350 ha répartis sur 8 communes).

➤ Travail de regroupement parcellaire et de dynamique d'acquisition du CG 55 sur la commune d'Ancerville :

Un travail a été réalisé par le CG 55 afin de favoriser le regroupement parcellaire et développer l'échange ou la vente et l'acquisition de parcelles forestières entre différents propriétaires (le but étant la revalorisation et l'exploitation de ces parcelles). Il est à noter que 2 procédures distinctes ont été mises en place :

- le regroupement financier parcellaire, pour lequel les frais notariés sont subventionnés à 80%

- la procédure d'échange / d'acquisition, pour laquelle le CG officialise le projet au travers d'un PV qui remplace l'acte notarié (donc pas de frais notariés).

➤ Mise en place d'une veille foncière : outil mis à la disposition des communes par la SAFER, afin d'être alertées sur les « transactions » foncières sur son territoire.

➤ Mise en place d'un GFAM (Groupement Foncier Agricole Mutuel) afin d'alléger le coût d'installation

Le GFAM permettrait de disposer de parcelles de vergers pouvant être mises en location pour les arboriculteurs existants ou souhaitant s'installer (suppression du coût d'achat et des frais notariés à l'installation).

L'idée serait de reprendre/combiner ces principes et ces expériences, et de les transposer sur des « secteurs test » (dans un premier temps) du « Territoire du Front de Côte ». Ce principe devra se faire conjointement sur les parcelles boisées, en friches et sur les vergers non entretenus situées sur la Côte.

⇒ Valorisation des produits locaux au travers d'une communication adaptée

La valorisation du territoire au travers de la communication externe reste insuffisante. Un travail de communication sur le territoire et le terroir local est à effectuer/renforcer. De manière générale, il y a une communication à faire sur le territoire des Côtes de Meuse, notamment en tant que lieu de production avec des spécificités comme l'arboriculture et la viticulture.

⇒ Privilégier les produits du territoire

Il semble que la Codecom de Fresnes ait fait, par le passé, appel à une ressource extérieure afin d'offrir des cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Il s'agirait, lors d'événements ou besoins spécifiques, d'utiliser les ressources locales (si elles sont présentes sur le territoire) plutôt que d'aller chercher à s'approvisionner ailleurs.

⇒ Organisation de la filière arboricole (professionnelle et non-professionnelle)

- **Création d'une association des propriétaires de vergers familiaux** (non professionnels) qui soit le relai entre les propriétaires, et permette d'organiser et de représenter la « filière arboricole non professionnelle »

- **Mise en relation des arboriculteurs professionnels et non professionnels** afin d'initier une organisation à l'échelle du territoire dans l'entretien, la production et la commercialisation des productions. Il s'agit d'organiser et de favoriser l'entretien, la taille, et la récolte ; également la vente ou encore la location de parcelles, et ainsi optimiser la valorisation des vergers et des fruits sur l'ensemble du territoire.

- **Mettre en place des investissements communs** afin de relancer l'entraide et une approche commune à l'échelle du territoire, dans l'entretien par exemple (investir dans une nacelle, former des équipes pour la taille, ...)

⇒ Favoriser un circuit court de la production jusqu'à la vente d'un produit fini pour les petites parcelles de production

⇒ Tendre vers une plus grande régularité de la production: sécuriser une partie de la production donc la rentabilité.

Le problème de constance de la production, notamment liée aux aléas climatiques, peut être minimisé par la diversification et l'investissement dans des moyens de lutte contre le gel et la grêle.

En effet, la diversité, toutes proportions gardées, est un moyen d'assurer un minimum de production et de rentabilité :

- **diversité des productions au sein des entreprises**, pour répartir les périodes de récolte et minimiser l'impact des aléas climatiques (l'idée est de pouvoir « absorber » les conséquences en conservant une production issue d'une autre culture non atteinte par l'aléa). Il est à noter que l'idée d'augmenter la surface destinée au poirier a été évoquée, de même pour la vigne.

- **diversité variétale** pour répartir les périodes de récolte et pour minimiser l'impact des ravageurs et maladies.

- **diversité dans les circuits commerciaux et des débouchés** (industriel, frais, vente directe, locale, régionale, nationale, exports,...) afin d'avoir la possibilité de s'adapter (à minima) à la variabilité de la demande et des contraintes des marchés (et de la concurrence des autres territoires producteurs).

⇒ Améliorer la production et la qualité des produits

Il est possible d'améliorer la production (rentabilité à l'hectare, à l'arbre) en misant sur une technicité plus importante, notamment en mettant en place une taille plus régulière des arbres fruitiers (tous les ans ou tous les 2 ans selon les espèces). De plus, une bonne qualité de la production est payante, car rentable.

NB : Il a été rappelé l'incompatibilité des quotas avec un fruit fragile comme la Mirabelle.

⇒ Développer l'export des produits locaux

L'enjeu est d'opérer une ouverture vers les marchés étrangers. Il a été précisé que l'export de la production locale est rendu complexe du fait de la contrainte de certification d'une part, et de l'irrégularité de la production des Côtes de Meuse en fonction des années d'autre part (les marchés demandent une production régulière). De plus, ceci passe impérativement par la certification des entreprises en GlobalG.a.p.

⇒ Utiliser les aides disponibles pour le développement du territoire et accompagner les acteurs locaux :

ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), Programme DAR DAR (aides à la replantation,...),...

Il s'agit « d'accompagner les aides » pour qu'elles servent efficacement le territoire et ses acteurs.

⇒ Inadéquation des subventions (à l'hectare) entre grandes cultures, arboriculture, viticulture et élevage

Les subventions à l'hectare sont bien adaptées aux grandes cultures, mais peu adaptées à l'arboriculture/viticulture, et même à l'élevage. Un travail doit être réalisé pour proposer un projet de subventions plus adaptés (subvention à l'arbre pour les arboriculteurs, au pied de vigne, à la tête de bétail,...).

⇒ Créer la demande autour de la production fruitière

Il y a un enjeu de sensibilisation et d'éducation des enfants et des jeunes générations afin d'endiguer le phénomène de désintérêt :

- Réaliser une pédagogie et faire de la communication à l'école sur le cadre de vie, les vergers, le terroir

- De nombreux enfants passent à l'écomusée d'Hannonville, c'est une opportunité pour sensibiliser et éduquer les enfants au terroir local et aux goûts

- Réaliser des dons de fruits (et autres productions) dans les maternelles permettrait de sensibiliser les enfants et de les éduquer au goût, afin de développer la demande future autour des productions locales

⇒ Développer la formation sur le territoire en s'appuyant sur les organismes existants

➤ CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles)

➤ AREFE (Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est)

➤ Service formation de la Chambre d'agriculture

➤ MFR (Maison Familial Rurale) de Vigneulles

7. Remarques diverses et autres points abordés

- ⇒ Le département de la Meuse est 1 des premiers producteurs de lait et de viande à l'échelle nationale.
- ⇒ Il y a un manque de volonté des producteurs et des élus de développement économique et territorial.
- ⇒ Les acteurs (et les richesses) sont présents sur le territoire, il s'agit d'organiser leur valorisation et leur développement.
- ⇒ Débouchés de la Mirabelle dans les années 90

Il y a 20 ans, les mirabelles issues de production de vergers familiaux se retrouvaient sur les étals de Rungis le lendemain avec le concours de Jean-Pierre Colmon, négociant.

La mirabelle des Côtes de Meuse participait également à l'approvisionnement du bassin ouvrier lorrain.

La mirabelle représentait un intérêt certain, puisqu'elle constituait un 13^{ème} mois de salaire. Elle a aujourd'hui perdu cette valeur pour les particuliers (sur le territoire) à cause d'un cahier des charges trop restrictif de l'appellation.

Ces faits n'ayant plus cours ou lieu d'être aujourd'hui, il n'y a plus de débouchés pour la production des vergers familiaux.

- ⇒ Il y aurait une personne intéressée par un système de verger associé à l'élevage de volailles.
- ⇒ Il a été évoqué la possibilité de la mise en place d'un système d'amende pour les propriétaires de parcelles non entretenues/enrichées. Ceci pourrait être effectif par le biais d'un arrêté préfectoral. Ce système pourrait inciter à entretenir, louer ou vendre les parcelles non valorisées ou le revers à arracher les vergers (ce qui n'est pas le but recherché).
- ⇒ Il a été évoqué le système des AMAP comme débouché commercial.
- ⇒ Exemple de la confiture de Mirabelle :
Une incompréhension a été émise sur le rapport entre le prix élevé de confiture de mirabelle dans les points de vente, alors que le fruit est produit localement. Le fruit est produit sur place, mais la transformation est réalisée hors du territoire. De plus, la confiture de mirabelle concerne une demande moins forte que celles de fraises, abricots,...par exemple. Cette réalité explique le prix élevé de la confiture de Mirabelle.

Il a été évoqué la possibilité de réaliser la transformation sur place afin de réduire les coûts et le prix de vente de ce produit. Cette possibilité serait à étudier, mais il n'est pas certain d'obtenir *in fine* un prix de vente moins cher. En effet, les grands groupes industriels spécialisés (comme Andros) disposent de coûts de transformation optimisés et très bas, alors qu'une transformation en local ne permettrait a priori pas d'avoir un coût de transformation moins élevé.

Livrables / documents :

- Enquête auprès des producteurs de vergers familiaux sur la valorisation des fruits, réalisée en 2012 : le PNRL doit fournir les éléments à AMPLITUDE PAYSAGE
- Codecoms / communes : sélection 1 commune par Codecom et effectuer un test d'identification des propriétaires de vergers familiaux